

# Conseil Départemental du Loiret

**POLE AMENAGEMENT DURABLE  
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES RESSOURCES  
PARTAGEES**

Ref :

## ARRETE

**Le Président du Conseil Départemental du Loiret**

### **Arrêté portant modification de la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier**

Vu le Code rural et de la Pêche maritime, et notamment ses articles L 121-8 et suivants, R121-7 et suivants et R121-18,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil général du 20 janvier 2006 instituant la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF),

Vu l'arrêté du 2 mars 2012 portant constitution de cette Commission,

Vu les précédents arrêtés portant modification de la composition de cette Commission,

Vu le courrier du Président de l'Association des maires et présidents d'intercommunalités du Loiret en date du 26 janvier 2024 modifiant les représentants de l'association au sein de la CDAF,

Vu le courrier du Président des Jeunes Agriculteurs du Loiret du 20 février 2024 modifiant les représentants de l'association au sein de la CDAF,

Vu le courrier du Président de la Chambre d'Agriculture du 27 mars 2024 modifiant ses représentants au sein de la CDAF suite à la démission de Monsieur Jean-Marie FORTIN du poste de Président,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier,

Sur Proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

# Conseil Départemental du Loiret

## Arrête

**Article 1<sup>er</sup>** - La composition de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) est modifiée de la façon suivante :

### 1 - Présidence

- M. Jean BERNARD; Commissaire-enquêteur, en qualité de titulaire.
- M. Michel LAFFAILLE; Commissaire-enquêteur, en qualité de suppléant.

### 2-1 - Représentants du Conseil départemental

- M. Hervé GAURAT,
- M. Frédéric NERAUD,
- M. Philippe VACHER,
- M. Jean-Pierre GABELLE, en qualité de titulaires.
- Mme Sophie PELHÂTE,
- Mme Corinne MELZASSARD,
- Mme Florence GALZIN,
- M. Jacques MESAS, en qualité de suppléants.

### 2-2 - Représentants des communes rurales du Loiret

- M. Martial BOURGEOIS,
- M. Gérard BRICHARD, en qualité de titulaires.
- M. Hubert FOURNIER,
- Mme Hélène GAUTHIER-POULET, en qualité de suppléants.

### 3 - Personnes qualifiées désignées par le Président du Conseil Départemental

- M. Yves BERGOT, Responsable du Service Environnement,
- Mme Sandrine EUGENE, Directrice des Infrastructures,
- Mme Sandrine GERARD, Directrice du Service aux Territoires,
- M. Pascal LENOIR, Directeur Général Adjoint du Pôle Aménagement Durable,
- Mme Sabrina DEQUILBECQ, Cheffe de Service Budget Achats,
- M. Vincent VEDERE, Directeur du Patrimoine et des Ressources Partagées, en qualité de titulaires.

### 4- Président de la Chambre d'agriculture ou son représentant

- M. Alexandre NIOCHE, Président, ou M. Jean-François BLECHET, le représentant, en qualité de titulaire.

# Conseil Départemental du Loiret

## 5 - Présidents ou leurs représentants de la fédération ou de l'union départementale des syndicats d'exploitants agricoles et de l'organisation syndicale départementale des jeunes exploitants agricoles les plus représentatives au niveau national

### 5-1 - Les Jeunes Agriculteurs du Loiret

- M. Valentin CARON, Président, ou M. Rodolphe LEROY, le représentant, en qualité de titulaire.

### 5-2 - La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA 45)

- M. Olivier PAROU, représentant le Président, en qualité de titulaire.

## 6 - Représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles représentatives au niveau départemental

- M. Gabriel BEAULIEU, représentant les Jeunes Agriculteurs du Loiret,
- M. Didier ROULON, représentant la FNSEA 45,
- M. Valéry GREGOIRE, représentant la Coordination Rurale du Loiret,
- M. Claude LECLERC, représentant la Confédération Paysanne, en qualité de titulaires.

## 7 - Président de la Chambre Interdépartementale des Notaires du Val de Loire ou son représentant

- M. Joël BOURGES, représentant le Président, en qualité de titulaire.

## 8 - Représentants des bailleurs et exploitants

### 8-1 - Représentants des propriétaires-bailleurs

- M. Guy BEAUDENUIT,
- M. Jean-Claude MINIERE, en qualité de titulaires.
- M. Michel GAUDIN,
- M. Joël PIERRE, en qualité de suppléants.

### 8-2 - Représentants des propriétaires-exploitants

- M. Cédric BENOIST,
- M. Olivier ROUSSEAU, en qualité de titulaires.
- M. Thierry BRACQUEMOND,
- M. Eric DELORME, en qualité de suppléants.

# Conseil Départemental du Loiret

## 8-3 - Représentants des exploitants-preneurs

- M. Thomas POINTEREAU,
- M. Dominique LETRONE,  
en qualité de titulaires.
- M. Didier LACOMBE,
- M. Denis DUMAS,  
en qualité de suppléants.

## 9 - Représentants d'Associations Agréées en matière de Faune, de Flore, de Protection de la Nature et des Paysages

### 9-1 - La Fédération Départementale des Chasseurs

- M. Henry POISSON,  
en qualité de titulaire.
- M. Alain CHAUFFETON,  
en qualité de suppléant.

### 9-2 - La Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

- M. Dominique TINSEAU,  
en qualité de titulaire.
- M. Laurent DELLIAUX,  
en qualité de suppléant.

**Article 2** – Les autres dispositions de l'arrêté du 2 mars 2012 demeurent inchangées.

**Article 3** – Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet du Conseil départemental.

**Article 4** - Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux et le Président de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS LE 17 AVR. 2024

Le Président du Conseil Départemental  
Marc GAUDET

#### Voies et délais de recours :

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ou via l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies*

Département du Loiret  
45945 Orléans  
Tél. 02 38 25 45 45 – loiret@loiret.fr  
www.loiret.fr

4 / 4

Accusé de réception en préfecture  
045-224500017-20240417-001\_CDAF-AR  
Date de télétransmission : 17/04/2024  
Date de réception préfecture : 17/04/2024